



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 94/23 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM DE LA MEDIATHEQUE A L'ASSOCIATION « NOM D'UNE TROUPE »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Vu la demande de l'association « Nom d'une Troupe » qui sollicite la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque pour organiser un spectacle « Mensonges & Fantaisies »

DECIDE d'approuver le contrat de mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque, entre la Commune de la Roque d'Anthéron et l'association « Nom d'une Troupe » ;

DIT que le présent contrat est conclu pour le samedi 9 décembre 2023 à partir de 9h30 pour un spectacle prévu à 16h30, pour une durée d'1h30 ;

DIT que la commune avance les frais de régisseur son & lumière selon un forfait de 200€ pour 8h.

DIT que l'Association « Nom d'une Troupe » s'engage par convention à rembourser la commune de ce même montant.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 4 décembre 2023

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 12 DEC. 2023
Et de la publication ou notification le